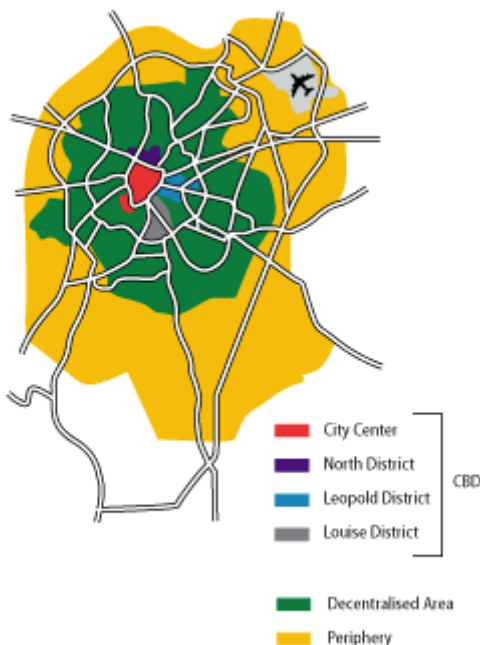


Les différentes localisations à Bruxelles

» Cinq zones de bureaux

Bruxelles, comme maintes autres villes, possède un tissu économique reposant sur les activités de services. L'infrastructure de la ville s'y prête d'ailleurs bien vu le nombre important d'immeubles de bureaux qui ont été spécialement développés à l'attention des travailleurs à col blanc.



- Le "Pentagone" désigne le **Coeur de Bruxelles**. Très accessible en transports publics, cette zone rassemble les principaux hôtels ainsi que les principaux axes commerciaux. Le gouvernement, d'importantes sociétés et les institutions financières y ont élu domicile.
- Le "Quartier Nord", à quelques encablures du centre ville, est quant à lui une zone de développement qui s'est créée autour de la Gare du Nord. Ce quartier est devenu en l'espace de dix ans un endroit de tout premier choix où de grandes sociétés multinationales, des fédérations et des entreprises belges aiment installer leur quartier général.
- Bruxelles, **capitale de l'Europe**, quant à elle, se concentre dans le "Quartier Léopold", là où les institutions européennes, les ambassades et les ONG ont pignon sur rue.

- Le "Quartier Louise", le plus bourgeois de la capitale, avec ses immeubles prestigieux et ces boutiques de luxe. Cette longue et belle artère qui rejoint le Bois de Cambre offre ce qu'il y a de plus onéreux en immobilier résidentiel ainsi qu'une concentration de centres commerciaux haut de gamme. C'est le quartier qui attire les cabinets d'avocats internationaux, les agences de publicité et en communication et autres sociétés de services spécialisées.
- Finalement, quelques **zones décentralisées** accueillent nombre de Quartiers Généraux et autres représentations à vocation régionale. Ainsi, le long du Boulevard du Souverain, la Chaussée de la Hulpe ou encore le Boulevard du Triomphe.

» Les zones industrielles

Cependant, Bruxelles a toujours eu un passé industriel, reconnu depuis des siècles. La manufacture et la production de produits font encore aujourd'hui partie intégrante du paysage bruxellois.

Ces activités se retrouvent dans des aires spécifiques où elles jouissent d'un support assidu de la part de la politique régionale.

Les entreprises à vocation industrielle et d'entreposage se regroupent dans les différentes zones urbaines qui leur sont imparties, tel le quartier Erasme (à l'ouest de Bruxelles), le Ring Nord (périphérie nord) ou encore la zone portuaire.

Ces zones sont définies par le **Plan Régional d'Affectation du Sol** (www.pras.irisnet.be). Pour chacune de ces zones, la **Société de Développement Régional Bruxellois** (www.sdrb.irisnet.be) développe et gère des biens industriels qui sont mis à la disposition des entreprises intéressées, moyennant certaines conditions, à des prix étudiés.